



J'ai piqué en magasin et payé par la suite.

Par **xoxoxo17**, le **06/10/2013** à **17:07**

bonjour

je viens vous demander de l'aide car j'ai commis une erreur...

dans un monop' j'ai "piqué" une paire de boucle d'oreille a 6 euros alors que j'ai acheté d'autres articles bien plus chers..je ne sais pas ce qui m'est passé par la tete je n'avais JAMAIS fait cela auparavant(...)

le vigile m'a fait remplir une feuille avec nom prenom adresse date de naissance et une signature

De plus je suis une cliente réguliere donc j'ai tout de suite dit au vigile que je payais les boucles, ce que j'ai fait immédiatement apres avoir rempli les papiers. J'ai tellement paniqué, et fais comprendre au vigile que c'était une erreur horrible et que j'avais été honnête en avouant tout de suite, que celui ci n'a pas appelé la police et a juste averti le directeur que je voulais payer les boucles. Le vigile m'a dit, apres que je lai questionné, que personne ne serait avertie et que les papiers ne sortiraient pas de là. Seulement voila, j'ai peur de la suite... estce que je vais recevoir un courrier ?(il m'a dit non mais je ne suis pas certaine d'avoir confiance) estce qu'il va y avoir des suites? je suis majeure pour l'information. merci!!!

Par **amajuris**, le **06/10/2013** à **18:03**

bjr,

même si vous avez reconnu les faits et payé les produits volés l'infraction de vol est avérée. il ne vous reste qu'à attendre sans trop vous inquiéter.

cdt

Par **xoxoxo17**, le **06/10/2013** à **18:07**

le vigile n'a pas fait appel a la police et m'a dit que c'était exceptionnel et seulement parce que j'ai ete honnête et que j'ai tout de suite insister pour payer et remplir les papiers
il a appelé le directeur aussi pour lui dire et ce a quoi il a repondu de juste payer les articles comme je lavais proposé
pensez vous qu'il va y avoir quand meme des suites alors qu'ils m'ont dit le contraire?

Par **moisse**, le **06/10/2013** à **18:55**

Bonjour,

Votre conception de l'honnêteté est un peu particulière : "je fauche, je suis piquée, alors je paie".

Vous ne maîtrisez plus la situation, mais il est vraisemblable que l'affaire s'arrête là, le magasin ne va pas s'embarquer dans un dossier judiciaire pour 6 euros.

Mais ce n'est pas une certitude, le magasin ayant pris la peine de recueillir vos aveux signés.

Par **xoxoxo17**, le **06/10/2013** à **19:06**

merci pour vos reponses

ma conception de l'honnêteté est peut etre particuliere pour vous mais l'erreur est humaine
jai fait une grave erreur et jen suis consciente c'est pour cela que je nai pas nié et que j'ai vite pris conscience de ce que je venais de faire

on m'a dit et le vigile m'a dit lui aussi que c'était un formulaire obligatoire quils font remplir a chaque fois pour ce genre de chose au cas où ca se reproduirait c'est tout

ma question étant est ce que je vais recevoir un courrier ou autre? ou bien ca s'arrete la?

Par **moisse**, le **06/10/2013** à **19:44**

Bonjour,

Je comprends bien, qui n'a jamais été victime d'une montée d'adrénaline, ne serait-ce que pour piquer et manger un grain de raisin ce qui peut défigurer la grappe d'ailleurs.

Ceci dit personne n'est en mesure de vous répondre. Si le magasin dépose une plainte, l'action publique sera mise en mouvement.

Si la magasin garde sous le coude le document signé en question vous devrez patienter 3 ans avant soulagement définitif.